Présidence de la République



République Gentrafricaine Unité - Dignité - Travail

DECRET Nº 2 5 @ 0 3 3 4 5

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023;
- Vu la Loi nº96.013 du 13 janvier 1996, portant création des Régions et fixant leurs limites territoriales ;
- Vu la Loi n°21.001 du 21 janvier 2021, relative aux Circonscriptions Administratives :
- Vu la Loi nº99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance nº93.008 du 14 juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- le Décret n°22.004 du 4 janvier 2022, portant organisation et fonctionnement des services déconcentrés des Circonscriptions Administratives ;
- le Décret n°23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- le Décret n°23.207 du 12 septembre 2023, fixant les règles d'organisation et du fonctionnement du Corps préfectoral ;
- le Décret n°00.172 du 10 juillet 2000, fixant les règles d'application de la Loi n°99.016 du 16 Juillet 1999, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;

- Vu le Décret n°22.040 du 7 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement :
- le Décret n°24.001 du 4 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- le Décret n°25.007 du 13 janvier 2025, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement local et fixant les attributions du Ministre ;

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE:

Article 1^{er} : Sont nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés des Régions, les Fonctionnaires et Agents de l'Etat dont les noms suivent :

REGION DES PLATEAUX

A- Cabinet du Gouverneur

Chef de Cabinet : Monsieur DONGOMBE Sylvestre.

- Secrétariat Particulier

Chef de Service : Madame MEYA MALEYO Inès.

- Service du Protocole

Chef de Service : Monsieur BOULENGUE GBANDYBIRI MALINGO.

- Service de la Communication

Chef de Service : Monsieur KAYANG Osée Metchior.

- Service de la Sécurité

Chef de Service : Sous-Lieutenant KPANENOU Calvin Prince Elrich.

At

B- SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES

- Secrétaire Général : Monsieur GUETORO Daniel.

REGION DE L'EQUATEUR

A- Cabinet du Gouverneur

Chef de Service : Monsieur LISSOLE Guillaume.

- Secrétariat Particulier

Chef de Service : Madame YAPELI Stéphanie Pamela Mercedes.

- Service du Protocole

Chef de Service : Monsieur YANGUEMA Jonas.

- Service de la Communication

Chef de Service : Madame NGANGA-NZEGUET Nénette Emeline.

- Service de la Sécurité

Chef de Service : Adjudant-Chef MEKENG Ephrem.

B- SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES

- Secrétaire Général : Montieur YAMBOUKA ZOUKETIA Emmanuel.

REGION DE YADE

A- Cabinet du Gouverneur

Chef de Service : Monsieur DONGUIBONA Victorien Jean Eude.

- Secrétariat Particulier

Chef de Service : Madame TANGUET MABATA Naomie Jupsie Nadine.

Service du Protocole

Chef de Service : Madame SANGUERO KPANGBA KPANAMNA
Perside Sylva Cultura.



- Service de la Communication

Chef de Service : Monsieur FEINDIRO BOGUIN KOH Fleury.

- Service de la Sécurité

Chef de Service : Sous-Lieutenant GOHOUTOU Brice Quentin.

B- SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES

- Secrétaire Général : Monsieur NDOKOBANDA AKONZE René.

REGION DE KAGAS

A- Cabinet du Gouverneur

Chef de Service: Monsieur KOMBO MBANGA Alain Stanislas.

- Secrétariat Particulier

Chef de Service : Monsieur OUATI KETTE Bonaventure.

- Service du Protocole

Chef de Service : Monsieur EBEZOU Wilfried.

- Service de la Communication

Chef de Service : Monsieur MALEYO Rocard.

- Service de la Sécurité

Chef de Service : Adjudant-Chef NAMBOBONA Junior.

B- SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES

- Secrétaire Général : Monsieur LEA Rodrigue.

REGION DE FERTIT

A- Cabinet du Gouverneur

Chef de Service: Monsieur MBEMBOUTI Patrick.

- Secrétariat Particulier

Chef de Service : Madame NDOMENDE Elise née OUAMANGA.

A

- Service du Protocole

Chef de Service : Monsieur KATHI EDIAMYSSIO Héritier Bertrand.

- Service de la Communication

Chef de Service : Monsieur BENGUEMALET DAMAS Jean Armand.

- Service de la Sécurité

Chef de Service : Adjudant-Chef YAMBIZOU Hervé.

B- SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES

- Secrétaire Général : Monsieur BALEPOU Magloire.

REGION DE HAUT-OUBANGUI

A- Cabinet du Gouverneur

Chef de Service : Monsieur YAMOKOÏ-MBOTHO Euloge Max Liberat.

- Secrétariat Particulier

Chef de Service : Monsieur KAMBISSA Hervé Irenée.

- Service du Protocole

Chef de Service : Monsieur AVOTO Gilbert.

- Service de la Communication

Chef de Service : Monsieur TABOYA Bernard.

- Service de la Sécurité

Chef de Service : Lieutenant MOZIDOROUM Dominique Hyppolite.

B- SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES

- Secrétaire Général : Monsieur DEHOLO Abel.

9

REGION DE BAS-OUBANGUI

A- Cabinet du Gouverneur

Chef de Service : Madame BEMAKA-SOUI née BATA Aline.

- Secrétariat Particulier

Chef de Service : Madame ZOUMANDJI Flore Mélanie née DJIHORO.

- Service du Protocole

Chef de Service : Monsieur MBALLA Merryl Sosthène.

- Service de la Communication

Chef de Service : Monsieur BOLLO GAMBO Gérard.

- Service de la Sécurité

Chef de Service : Lieutenant ABASSE DOGUI.

B- SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES

- Secrétaire Général : Monsieur MOKOPETE Guy-Marc.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 0 5 FEV 2025

r. Faustin-Archange TOUADERA